



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 037 spécial publié le 15 mars 2022**

***Sommaire affiché du 15 mars 2022 au 14 mai 2022***

## **SOMMAIRE**

### **DRCL**

- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-155 du 15 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Crosne
- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-156 du 15 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Morsang-sur-Seine
- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-157 du 15 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Boussy-st-Antoine
- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-158 du 15 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Janvry
- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-159 du 15 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Saint-Germain-les-Corbeil

**ARRETE n°2022-PREF-DRCL-155 du 15 mars 2022**

**Modifiant l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-646 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Crosne**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-646 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Crosne ;

**VU** la demande d'ajout de deux membres suppléants pour la liste majoritaire en date du 11 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de l'Essonne ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-646 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Crosne est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

### Conseillers Municipaux Titulaires:

Monsieur Bernard HUOT  
Madame Chantal LEMAITRE  
Monsieur Charles SIDOUN  
Madame Martine ABITA RICHARD  
Madame Aurore DIZIN

### Conseillers Municipaux Suppléants:

**Monsieur François CHOUVIN**  
**Monsieur Jean-Pierre DANILE**

### **Article 2 :**

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

### **Article 3 :**

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

### **Article 4 :**

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Crosne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Benoît KAPLAN

**ARRETE n°2022–PREF–DRCL-156 du 15 mars 2022**

**Modifiant l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-637 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Morsang-sur-Seine**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-637 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Morsang-sur-Seine ;

**VU** l'ordonnance du tribunal judiciaire en date du 4 mars 2022 désignant un délégué suppléant ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de l'Essonne ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>:** L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-637 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Morsang-sur-Seine est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

Monsieur Frédéric LANDRIEU, Conseiller municipal Titulaire  
Monsieur Sébastien PICOT, Conseiller municipal Suppléant  
Monsieur Georges RIBES ROS, Délégué de l'administration Titulaire  
Monsieur Luc BONNET, Délégué de l'administration Suppléant  
Madame Geneviève SEVIN, Déléguée du Tribunal Judiciaire  
**Madame Frédérique LATRILLE épouse CANTONI, Déléguée du Tribunal Judiciaire suppléant**

### **Article 2 :**

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

### **Article 3 :**

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

### **Article 4 :**

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Morsang-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Benoît KAPLAN

**ARRETE n°2022-PREF-DRCL-157 du 15 mars 2022**

**Modifiant l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-640 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Boussy-Saint-Antoine**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-640 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Boussy-Saint-Antoine;

**VU** l'incompatibilité d'un membre suite à son élection en tant que neuvième adjoint le 7 octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de l'Essonne ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-640 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Boussy-Saint-Antoine est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

### Conseillers Municipaux:

Monsieur Alexandre CHAUVET  
Monsieur Florian CRISÉO  
**Madame Jeanine DAVID**  
Monsieur Jean-Louis GARAY  
Madame Séverine BERTRAND

### Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

### Article 3 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

### Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Boussy-Saint-Antoine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

Benoît KAPLAN





**ARRETE n°2022-PREF-DRCL-158 du 15 mars 2022**

**Modifiant l'arrêté n°2020-SP2-BCIIT-229 du 24 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Janvry**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022, portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020-SP2-BCIIT-229 du 24 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Janvry ;

**VU** la demande de remplacement en date du 26 février 2022 suite à la démission de Madame Nathalie POUPART, membre de la commission de contrôle ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de l'Essonne ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n°2020-SP2-BCIIT-229 du 24 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Janvry est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

Madame Isabelle ALAZARD, Conseillère municipale titulaire  
**Monsieur Francis PANIGADA, Conseiller municipal suppléant**

Monsieur Dominique TALFUMIERE, délégué de l'administration  
Madame Madeleine DELPLANQUE, délégué de l'administration suppléant

Monsieur Thierry LARUE, délégué du tribunal judiciaire

### **Article 2 :**

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

### **Article 3 :**

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

### **Article 4 :**

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Janvry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

  
Benoît KAPLAN

**ARRETE n°2022–PREF–DRCL-159 du 15 mars 2022**

**Modifiant l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-660 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Saint-Germain-les-Corbeil**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020–PREF–DRCL- 660 du 4 novembre 2020 nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Saint-Germain-les-Corbeil ;

**VU** la demande de remplacement en date du 8 mars 2022 suite au décès de Monsieur Jacques DEMEURE, membre de la commission de contrôle ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de l'Essonne ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-660 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Saint-Germain-les-Corbeil est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

Madame Jeanne SÉJOURNÉ, Conseillère municipale  
Monsieur René MARTINEZ, Conseiller municipal  
Madame Bernadette LALANNE, Conseillère municipale  
Monsieur Alain DAL ZOTTO, Conseiller municipal  
**Madame Flore LEONETTI, Conseillère municipale**

### **Article 2 :**

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

### **Article 3 :**

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

### **Article 4 :**

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Saint-Germain-les-Corbeil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général



Benoît KAPLAN